

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice Clos au 31 décembre 2023

A l'assemblée générale ordinaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 22 juin 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Cultuelle Assemblée de Dieu Toulouse Minimés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la

circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 27 avril 2024



Alain ISRAEL
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...							
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	830 000		830 000	830 000			
	Constructions	1 249 424	262 799	986 625	1 020 212	33 586	3.29	
	Installations techniques Matériel et outillage	208 538	118 782	89 756	86 369	3 387	3.92	
	Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes	34 686		34 686		34 686			
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés	1 140		1 140	1 140				
Prêts								
Autres								
Total I	2 323 788	381 581	1 942 207	1 937 721	4 486	0.23		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés							
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres							
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	724 314		724 314	668 751	55 563	8.31	
Charges constatées d'avance (2)	3 662		3 662	3 218	444	13.80		
Total II	727 976		727 976	671 969	56 007	8.33		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 051 764	381 581	2 670 183	2 609 690	60 493	2.32		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12 31/12/2022	12 Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	1 975 745	1 975 745		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	396 309	347 333	48 977	14.10	
Autres					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	75 538	48 977	26 561	54.23	
Situation nette (sous total)	2 447 593	2 372 055	75 538	3.18	
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	2 447 593	2 372 055	75 538	3.18	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	192 368	208 736	16 368	7.84
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9 029	3 330	5 699	171.14
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	21 193	25 569	4 376	17.11
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes					
Instrument de trésorerie					
Produits constatés d'avance					
Total IV	222 590	237 635	15 045	6.33	
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 670 183	2 609 690	60 493	2.32	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

175 569 192 168
47 021 45 467

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	521 763		474 099	10.05
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 151		4 814	34.54
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits			23 932	100.00
Total I	524 914		502 844	4.39
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	88 627		104 445	15.14
Aides financières	47 000		45 191	4.00
Impôts, taxes et versements assimilés	409		71	476.31
Salaires et traitements	174 895		167 350	4.51
Charges sociales	55 015		53 576	2.68
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	85 811		77 170	11.20
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	3 849		3 909	1.53
Total II	455 606		451 712	0.86
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	69 309		51 132	35.55

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	3 728		1 079		2 649	245.62
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	3 728		1 079		2 649	245.62
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	2 999		3 242		243	7.50
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	2 999		3 242		243	7.50
2. Résultat financier (III-IV)	729		2 163		2 892	133.70
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	70 038		48 969		21 069	43.03
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	1		13		12	95.65
Sur opérations en capital	5 500				5 500	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	5 501		13		5 488	NS
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0		4		4	96.07
Total VI	0		4		4	96.07
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	5 500		8		5 492	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	534 143		503 936		30 207	5.99
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	458 605		454 959		3 646	0.80
5. EXCEDENT OU DEFICIT	75 538		48 977		26 561	54.23



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 670 183.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 524 914.48 Euros et dégageant un excédent de 75 538.23 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Première application du Règlement ANC n° 2022-04 concernant la présentation d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger dans l'annexe.

Informations générales complémentaires

L'Association ASSEMBLEE DE DIEU DE TOULOUSE-MINIMES est une association culturelle relevant de la loi du 9 décembre 1905.

Son objet est de subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public du culte Evangélique. Elle assure l'entretien des bâtiments dont elle est propriétaire et de tous les objets mobiliers nécessaires à la réalisation de son objet. Elle rétribue des ministres du culte (Pasteurs) qui exercent leurs fonctions pastorales au sein de l'association.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

<u>Etat du contributeur</u>	<u>Montant total des avantages et des ressources</u>
Etats-Unis d'Amérique	20.000 €
Corée du Sud	7.649 €
TOTAL	27.649 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	830 000		
Constructions sur sol propre	1 050 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	179 039		20 386
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	131 948		17 278
Matériel de transport	31 192		16 490
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 310		1 458
Avances et acomptes			34 686
TOTAL	2 238 489		90 298
Autres titres immobilisés	1 140		
TOTAL	1 140		
TOTAL GENERAL	2 239 629		90 298



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			830 000	830 000
Constructions sur sol propre			1 050 000	1 050 000
Installations générales agencements aménagements constr.			199 424	199 424
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			149 227	149 227
Matériel de transport		6 138	41 544	41 544
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			17 767	17 767
Avances et acomptes			34 686	34 686
TOTAL		6 138	2 322 648	2 322 648
Autres titres immobilisés			1 140	1 140
TOTAL			1 140	1 140
TOTAL GENERAL		6 138	2 323 788	2 323 788

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Constructions sur sol propre	156 207	34 965		191 172	
Installations générales agencements aménagements constr.	52 620	19 007		71 627	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	59 521	19 959		79 480	
Matériel de transport	22 577	9 272	6 138	25 711	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 983	2 609		13 592	
TOTAL	301 908	85 811	6 138	381 581	
TOTAL GENERAL	301 908	85 811	6 138	381 581	
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	34 965				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	19 007				
Instal.techniques matériel outillage indus.	19 959				
Matériel de transport	9 272				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 609				
TOTAL	85 811				
TOTAL GENERAL	85 811				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 975 745				1 975 745
Réserves	347 333	48 977		0	396 309
Excédent ou déficit de l'exercice	48 977	48 977-	75 538	0-	75 538
Situation nette	2 372 055		75 538	0-	2 447 593
TOTAL I	2 372 055		75 538	0-	2 447 593

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

<u>Etat des créances</u>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Charges constatées d'avance	3 662	3 662	
TOTAL	3 662	3 662	

<u>Etat des dettes</u>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	192 368	16 799	68 939	106 630
Fournisseurs et comptes rattachés	9 029	9 029		
Personnel et comptes rattachés	4 954	4 954		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 164	16 164		
Autres impôts taxes et assimilés	75	75		
TOTAL	222 590	47 021	68 939	106 630
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 351			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel sono-vidéo-musique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels divers	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	1 420
Total	1 420



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS ET NON ECHUS SUR COMPTE A TERME	1 420
Total	1 420

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	200
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 029
Dettes fiscales et sociales	5 883
Total	15 112

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS ET NON ECHUS SUR EMPRUNT	200
HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE 2023	3 570
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	5 280
MAINTENANCE LOGICIELS	179
PROVISION POUR CONGES PAYES (PERSONNEL NON CULTUEL)	5 883
Total	15 112

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 662
Total	3 662



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
MAINTENANCE	1 126		
PRIMES D'ASSURANCE VEHICULES	2 536		
Total	3 662		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	5
Total	5

Valorisation des contributions volontaires

L'Association fait appel à des volontaires bénévoles pour assurer le bon déroulement des activités culturelles. Le total estimé des heures de bénévolat pour l'exercice 2022 est de 11.521 heures, se répartissant selon les secteurs suivants :

- Entretien des espaces verts	210 heures
- Entretien et nettoyage des locaux	1.001 heures
- Travaux d'aménagement et de réfection des locaux	180 heures
- Multimédia, sonorisation et vidéo	6.558 heures
- Informatique	218 heures
- Communication et graphisme	380 heures
- Annonces, Traduction	1.450 heures
- Conciergerie	180 heures
- Planning des études	100 heures

TOTAL HEURES ANNUELLES BENEVOLES 10.277 heures

L'Association n'est pas en mesure de valoriser les taux horaires applicables aux différents bénévoles (Règlement ANC 2018-06 - Art. 431-10).



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		260 000
PRIVILEGE DU PRETEUR DE DENIERS (EMPRUNT CM) (MONTANT GARANTI A L'ORIGINE, DANS LA LIMITE DE LA CREANCE RESTANT DUE)	260 000	
Total (1)		260 000

Engagements reçus

